

COVID-19 Mesures de protection pour la gymnastique aux agrès

1 Généralités

Le but de ce document est de présenter les mesures de protection spécifiquement mises en place par la FSG Bulle dans le but de reprendre une partie de son activité gymnique. Ce document reprend les mêmes principes de base que le document fourni par la Fédération suisse de gymnastique et apporte des détails concernant ceux-ci lorsque cela est nécessaire.

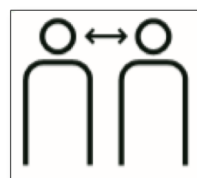
2 Principes de base dans le sport

Les présentes mesures de protection s'appuient sur les principes de base visant à empêcher la propagation du coronavirus. Ces principes sont les suivants :

- A Pas de symptômes à l'entraînement**
- B Garder les distances (1,5 mètre) et la taille des groupes**
- C Respect des règles d'hygiène de l'OFSP**
- D Listes des présences pour tracer les éventuelles chaînes d'infections**
- E Port du masque obligatoire**
- F Désignation d'une personne responsable, respect du concept de protection de la société**



A



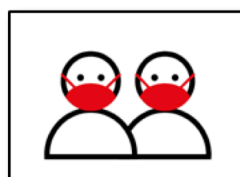
B



C



D



E



F

3 Avant l'entraînement

A Pas de symptômes à l'entraînement

Les gymnastes et les moniteurs présentant des symptômes ne sont pas autorisés à participer aux entraînements. Ils doivent rester à la maison, voire être isolés. Ils doivent contacter leur médecin et suivre les instructions de ce dernier. De plus, le responsable du groupe d'entraînement doit immédiatement être informé.

B Garder les distances (1,5 mètre) et la taille des groupes

Lors du trajet aller, de l'arrivée sur l'installation sportive, à l'intérieur du bâtiment la distance de 1,5 mètre avec les autres personnes doit être respectée. De plus, dans la mesure du possible, les gymnastes doivent venir directement en tenue pour l'entraînement. L'accès aux vestiaires étant interdits.

C Respect des règles d'hygiène de l'OFSP

Lors de l'arrivée sur le lieu d'entraînement, les gymnastes et les moniteurs doivent se désinfecter les mains à l'aide du matériel mis à disposition.

D Listes des présences pour tracer les éventuelles chaînes d'infections

Seuls les gymnastes et les moniteurs sont autorisés à accéder à l'intérieur du bâtiment. **Les accompagnateurs et personnes extérieures (parents, amis, etc.) doivent rester à l'extérieur** du bâtiment, sauf en cas de nécessité.

E Port du masque obligatoire

Le port du masque est obligatoire lorsque l'on est à l'intérieur des bâtiments dès 12 ans.

4 Durant l'entraînement

B Garder les distances (1,5 mètre) et la taille des groupes

Pour les personnes nées en 2001 et après

- La distance de 1,5 m entre chaque personne doit être respectée dans la mesure du possible.

Pour les personnes nées en 2000 et avant

- La distance de 1,5 m entre chaque personne doit être respectée durant tout l'entraînement.
- La taille des groupes est limitée à 50 personnes

C Respect des règles d'hygiène de l'OFSP

Entre chaque engin ou poste les gymnastes et entraîneurs doivent se désinfecter les mains.

A la fin de l'entraînement le matériel, les poignées de portes et les mains courantes doivent être désinfectés par une des moniteurs

D Listes des présences pour tracer les éventuelles chaînes d'infections

Les moniteurs établissent la liste des présences des gymnastes ainsi que de la composition des différents groupes. Seul 50 personnes peuvent être présente en même temps dans la même salle de gym.

E Port du masque obligatoire

Le port du masque est obligatoire durant tout l'entraînement sauf si :

- Sport sans effort intense, sans changement de place (par exemple yoga) et chaque personne a 15m² minimum à sa disposition.
- Sport avec effort intense, sans changement de place et chaque personne à 25m² à sa disposition.

Dans le cas d'activités sportives sans masque et avec contact, les données de contact doivent être relevée.

5 Après l'entraînement

A Pas de symptômes à l'entraînement

Les gymnastes et les moniteurs présentant des symptômes dans les 48h après l'entraînement doivent informer le responsable du groupe.

B Garder les distances

Lors du trajet retour, du départ de l'installation sportive, à l'intérieur du bâtiment, la distance de 1,5 mètre avec les autres personnes doit être respectée. Les gymnastes ne doivent pas se doucher dans les vestiaires mais à la maison.

C Respect des règles d'hygiène de l'OFSP

Lors du départ du lieu d'entraînement les gymnastes et les moniteurs doivent se désinfecter les mains à l'aide du matériel mis à disposition.

E Port du masque obligatoire

Le port du masque est obligatoire lorsque l'on est à l'intérieur des bâtiments dès 12 ans.

6 Responsable du plan de protection

Damien Vionnet, Au village 40, 1638 Morlon, 079 719 52 29, d.vionnet@gmail.com

Pour la FSG Bulle :

Damien Vionnet, Responsable
technique